

Ville de Castillon-la-Bataille Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ DE PROLONGATION DES HORAIRES DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE LE LUNDI 01/04/2024 A L'OCCASION DE LA FOIRE DE PAQUES

A-24-02-35/PM

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu l'arrêté A-13-04-103/CVS du marché hebdomadaire ;

Vu la demande présentée par Monsieur Jacques BREILLAT, Maire de Castillon la Bataille, d'instaurer une prolongation des horaires du marché hebdomadaire, le lundi 01/04/2024, à l'occasion de la foire de Pâques,

Considérant qu'afin d'augmenter la fréquentation pour la foire de pâques il est judicieux de prolonger les horaires du marché hebdomadaire,

Considérant qu'afin de permettre le divertissement des visiteurs il est judicieux de décaler les horaires du marché,

Arrête

Article 1 : Les horaires du marché hebdomadaire seront prolongés, le lundi 01/04/2024, à l'occasion de la foire de Pâques. Les commerçants non-sédentaires pourront alors exercer leur activité jusqu'à 18h.

Le commerçant qui s'installera le lundi à 6h ne pourra pas quitter les lieux avant 18h sauf les commerçants vendant de l'alimentaire afin d'éviter de modifier le dispositif de sécurité demandé par la préfecture.

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune de Castillon la Bataille

PAGE 1

Article 3 :

- Monsieur le Lieutenant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde,
- Monsieur le Commandant du Centre Routier Départemental du Libournais,
- Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de St Magne de Castillon,
- Monsieur le Maire de Castillon la Bataille,
- Les services techniques municipaux,
- La Police Municipale,

sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

A Castillon la Bataille, le 12/02/2024

Le Maire,



Jacques BREILLAT

PAGE 2

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr